



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## acquisition

Question écrite n° 116749

### Texte de la question

M. Richard Mallié demande à Mme la ministre déléguée aux affaires européennes de bien vouloir lui indiquer les conditions d'acquisition de la nationalité à Chypre. Il souhaite notamment connaître les conditions dans lesquelles les conjoints de nationalité étrangère des ressortissants de ce pays peuvent bénéficier de la nationalité de leur époux lorsque le mariage a été célébré à l'étranger.

### Texte de la réponse

La nationalité s'acquiert à Chypre par la naissance, la filiation, l'enregistrement et la naturalisation. Si la naissance a lieu à l'étranger d'au moins un parent chypriote, il suffit d'inscrire l'enfant à l'ambassade avec l'accord du parent qui ne serait pas chypriote. Pour acquérir la nationalité chypriote après le mariage avec un Chypriote, que le mariage ait été célébré à Chypre ou à l'étranger, il faut faire une demande (formulaire M 125) dont les conditions sont d'être mariés depuis au moins trois ans et que le partenaire étranger ne soit pas entré ou n'ait pas résidé illégalement à Chypre. Les documents à produire à l'appui de la demande sont les suivants : certificat de mariage, certificat de cohabitation des deux époux, certificat de naissance du demandeur, certificat de « bonne conduite » délivré par la police et tous les renseignements sur l'époux(se) chypriote. La nationalité chypriote peut enfin s'acquérir par naturalisation à travers le formulaire M 127. Il faut pour cela être d'âge légal et capable, résider légalement à Chypre depuis au moins cinq ans à Chypre, sur les huit dernières années, ou sept ans si le demandeur est un sportif, un entraîneur ou technicien sportif, ou travaille dans une entreprise internationale ou emploie des Chypriotes. Les documents à fournir sont les suivants : certificat de naissance, passeport, certificat de « bonne conduite » délivré par la police, deux photographies et la publication, deux jours de suite, dans un journal chypriote de l'intention du demandeur de solliciter la nationalité chypriote.

### Données clés

**Auteur :** [M. Richard Mallié](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116749

**Rubrique :** Nationalité

**Ministère interrogé :** affaires européennes

**Ministère attributaire :** affaires européennes

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 janvier 2007, page 686

**Réponse publiée le :** 27 février 2007, page 2098